

Ven. 13 Sept. 19

Marseille

Durée

1 jour

Horaires

9h - 17h

Tarif

500,00 € HT Adhérents
650,00 € HT Non adhérents
* déjeuner inclus

Entreprises ICPE toute taille

Public

Ingénieurs et Techniciens de l'industrie en charge de la surveillance des émissions, fédérations professionnelles, inspecteurs des installations classées, laboratoires prestataires de saisie.

Pré-requis

Aucun

Objectifs

- Connaître les éléments contextuels et réglementaires de l'autosurveillance et de la mise en place du site internet de Gestion Informatisée des Données d'autosurveillance Fréquente (GIDAF).
- Acquérir les connaissances de base pour saisir, exploiter et transmettre les données de surveillance des émissions sur GIDAF.

Moyens pédagogiques

- Commentaires et échanges avec les autres participants
- Visualisation du support de stage par vidéo projecteur
- Support de stage papier remis à chaque participant

Intervenant

- Céline Le Grand *Juriste en droit de l'environnement, Environnement Industrie*

Programme

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- L'autosurveillance réglementaire
 - Pour l'inspection des ICPE (DREAL)
 - Pour le Suivi Régulier des Rejets (Agence de l'eau)
- La création de GIDAF
- Les modalités de déclaration depuis le 1er janvier 2015 et évolutions à venir

SITE INTERNET GIDAF

- La détermination amont du support de déclaration
 - Cadre de surveillance
 - Structure de surveillance
- L'ergonomie générale du site
- La déclaration
 - Saisie des résultats de mesure par type de déclaration
AS, RSDE, SRR, contrôles externes, Légionelles, Eaux souterraines
 - Étude progressive cycle après cycle : de l'initialisation à la validation.
- Les canaux de communication
- L'exploitation des données
 - Exploitation en interne par l'industriel
 - Exploitation en externe

ETUDE DE CAS : Exercice pratique – manipulation de l'outil